



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

MAIRIE DE
BEAUMONT

26 AVR. 2024

ARRIVEE

Commune de Beaumont
A l'attention de Monsieur le Maire
1 Parc de la Mairie
B.P. 5
74160 BEAUMONT

ANNECY
Siège social
52 avenue des Îles
74994 ANNECY CEDEX 9
Tél : 04 50 88 18 01
Fax : 04 50 88 18 08

SAINT BALDOPH
40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
Tél : 04 79 33 43 36
Fax : 04 79 33 92 53

contact@smb.chambagri.fr

Pôle Territoires
Dossier suivi par Caroline GARY
Site d'Annecy
Tél. : 06.88.03.98.52
N/réf : CL/CG/nb

Annecy, le 19 avril 2024

Objet : Avis de la Chambre d'Agriculture concernant le projet de modification n°1 du PLU de Beaumont

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de trouver ci-après les remarques de la profession agricole quant au projet de modification n°1 du PLU de la commune de Beaumont.

Le projet de modification du PLU de Beaumont envisage la création d'une OAP thématique agriculture.

Il est indiqué dans les documents transmis que la « *création d'une OAP agricole a pour objectif d'affirmer la volonté de maintenir la vocation agricole de ce secteur situé en continuité du bourg, en y ajoutant des notions de qualité environnementale (maraîchage notamment, circuits courts... éléments identitaires de la commune de Beaumont)* ».

La commune souhaite également insister sur le développement de cheminements modes doux, en site propre et respectueux de l'environnement afin de faciliter des échanges internes »

Il est également précisé que le projet vise à « *créer un réservoir de biodiversité au sein de la zone agricole par le truchement de la constitution d'une haie bocagère ayant une fonction de coulée verte principale...* ».

N'ayant pas été associée en amont à la réflexion, la Chambre d'Agriculture découvre le projet dans cette modification. Si nous validons les principes de haies bocagères et cheminements doux, nous demandons que soit revu leur emplacement au sein de cet important tènement agricole :

- Les mobilités douces et accès véhicules tels qu'ils sont représentés sur l'OAP vont créer des impacts significatifs pour l'exploitation agricole, en termes d'emprises foncières liées aux voiries, de délaissés fonciers inexploitable, entre les deux types de voiries, et à l'extrémité du tènement à l'ouest entre l'accès véhicules et la zone d'habitat, risque de fréquentation et incivilités dans les espaces agricoles limitrophes, ... **Nous souhaitons donc que les mobilités douces et accès véhicules soient réexaminés et prévus en-dehors du tènement agricole afin de limiter la consommation foncière de surfaces agricoles. Ces accès et mobilités douces peuvent être définis en limite du tènement agricole, sans création de délaissé agricole et emprises foncières inutiles,**

- Une coulée verte est envisagée au sein du tènement agricole, le coupant en deux. Telle qu'elle est actuellement envisagée, la zone au nord de la coulée verte nous paraît trop importante en termes de surface, pour l'installation d'une activité de maraîchage. Nous souhaitons donc que la localisation de la coulée verte soit revue et envisagée plus au nord, en limite des serres / tunnels existants, afin de bien délimiter la zone de maraîchage du reste de la zone agricole d'autres cultures. De même le hangar devra être relocalisé dans ce secteur, au nord de la coulée verte modifiée.



Décalage de la coulée verte
et du hangar vers le nord de
l'OAP

Nous nous tenons à votre disposition afin de revoir l'ensemble de ces points et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Cédric LABORET,
Président de la Chambre d'Agriculture
Savoie Mont-Blanc

